

Le public sera mieux en mesure de comprendre les barrières et les obstacles qui empêchent le Parlement de progresser. Il nous sera plus facile d'expliquer à nos électeurs les problèmes quotidiens qui se posent à nous. Ils verront comment les députés disposent de peu de moyens pour influencer le gouvernement et l'exécutif.

Plus de 20 pays diffusent déjà les délibérations. On a déjà permis aux caméras d'être présentes lors de certaines cérémonies publiques. Rien ne nous empêche d'accepter la télévision pour de bon. Depuis longtemps, les Nations Unies et le Conseil de l'Europe se sont habitués à la présence des caméras.

Je sais que certains y voient quelques risques, par exemple que le souci du spectacle finisse par l'emporter. A mon avis, les bouffons apparaîtront comme ce qu'ils sont, des bouffons. Selon l'expérience menée en Allemagne, on constate que les vedettes ne sont ni les rhétoriciens, ni les comiques ni les bouffons. Ce sont plutôt les membres du Bundestag qui savent de quoi ils parlent. Même si leurs discours sont sans chaleur et qu'ils manquent de talent oratoire, s'ils connaissent bien leur sujet et si les propos qu'ils tiennent trouvent un écho dans l'auditoire, ce sont eux qui deviennent les vedettes de cette émission. La transmission des débats profiterait aux députés qui ne sont jamais invités à la télévision, ceux qui possèdent bien leurs dossiers mais qui doivent plutôt agir au sein des comités que sur le parquet de la Chambre. On ne peut exclure la télévision sous prétexte que les spectateurs se méprendraient sur certains faits, l'absence de certains députés par exemple. Ils découvrirait et comprendraient rapidement ce qui se passe au Parlement.

Les diffuseurs sont des gens sérieux qui ont fait leurs preuves. Ils feraient un meilleur travail que les journalistes à l'heure actuelle. Comme il s'agit d'un médium électronique, elle montre les choses telles quelles. Si nous croyons que la télévision donnera une fausse image du Parlement, nous devrions bannir les journalistes du Parlement. Qui diable à la Chambre serait prêt à le faire? La télévision est beaucoup plus impartiale que la presse pour la raison que j'ai mentionnée. On ne peut facilement manipuler les média.

Comment saurons-nous si la télédiffusion de nos délibérations est ou non avantageuse, si nous ne faisons pas d'essai? Nous devrions agir maintenant tandis que des canaux sont disponibles sur les câbles. Exception faite de Toronto, ils étaient inoccupés il y a quelques années. Ils sont maintenant encombrés à Toronto et le seront bientôt à Montréal et à Vancouver. Si nous voulons nous engager dans cette voie, nous devrions agir maintenant. Autrement, il sera trop tard.

[Français]

Et finalement, monsieur le président, je voudrais lancer moi aussi comme mon préopinant un appel à mes collègues de l'Opposition officielle de Sa Majesté, pour leur demander de réviser leur position, d'appuyer cette motion, pour mieux servir la démocratie et tous les Canadiens. Et comme nous les avons entendu dire si souvent à la Chambre, si le gouvernement libéral a une performance si pauvre, si, comme ils le disent souvent, sa politique est si mauvaise, pourquoi diable ont-ils peur que tous les Canadiens puissent avoir un œil à la Chambre et voir le gouvernement développer sa politique devant les yeux de toute la nation? A mon avis, si on suit le point de vue du parti progressiste conservateur quand il analyse les libé-

raux, ce serait pour eux un avantage électoral incommensurable que d'admettre la télévision dans l'enceinte du Parlement.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) est-il prêt à accepter la question de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert)?

**M. Guilbault:** Oui, monsieur le président.

**M. l'Orateur adjoint:** L'honorable député d'Edmonton-Ouest a la parole.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, acceptant le fait que les délibérations de la Chambre ainsi que des comités devront être diffusées, est-ce que le député pourrait me dire qui serait responsable de la diffusion, non seulement sur le plan technique mais sur le plan national? Qui en assumerait les frais? Y aura-t-il une diffusion régulière, ou est-ce que cela se limitera à de petits «bouts», aux nouvelles nationales?

**M. Guilbault:** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord dire au député que, bien qu'étant secrétaire parlementaire, je ne suis pas le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, et je ne suis pas dans les secrets de tout ce qui s'y produit. Une chose est certaine, la commission qui sera mise sur pied par la Chambre fera des propositions qui reviendront devant le Parlement et qui seront de nature à mieux répondre aux questions des députés.

Si le député veut savoir ce que j'en pense, je suis prêt à lui livrer le fond de ma pensée immédiatement. A mon avis, ce devrait être un organisme du Parlement qui enregistre et fasse la production. Si une commission présidée par monsieur l'Orateur doit réaliser l'application de la résolution, à mon avis, cette commission devrait désigner des employés qui, eux, feraient fonctionner les machines, et il me semblerait souhaitable que ce soit des employés de la Chambre des communes. Pour ce qui est de la diffusion, je dirai qu'il existe une foule de façons de diffuser. Je parlais tantôt du câble. J'ai fait moi-même des recherches assez profondes dans ce domaine. Je sais qu'il ne serait pas possible, par exemple, à la Société Radio-Canada de diffuser une grande partie de ce qui se passe ici, parce que cela chambarderait complètement sa programmation. Je sais déjà cela. Ce serait probablement la même chose du côté du réseau privé. Alors, les choix qu'il nous reste, pour ce qui est de la distribution, sont probablement le câble, et ensuite d'autres moyens qu'on pourrait décider de mettre sur pied mais qui coûteraient probablement plus cher. C'est la réponse que je veux donner pour l'instant au député.

• (1650)

[Traduction]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent avant cinq heures, je ne pense pas causer de grands remous. Qu'il me soit permis de dire, d'abord, que j'approuve comme le gouvernement et la Chambre cherchent à le faire, l'instauration d'un système de radiodiffusion et de télévision de nos délibérations; bon nombre des membres de mon parti partagent mon avis, mais pas tous. Nous n'avons pas l'instinct grégaire comme d'autres partis politiques. J'estime que des questions de ce genre, comme celles qui se rapportent au Règlement, intéressent les députés et non les partis politiques et il appartient donc à chacun de décider en son âme et conscience ce qu'il juge bon de faire. Les partis ont un rôle considérable à jouer mais une question